



CONSEIL MUNICIPAL N°7/2018
DU MARDI 26 JUIN 2018

Compte rendu

26 JUIN 2018
COMMUNE DE GRAND BOURGHEROULDE

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 26

Pouvoirs : 2

Votants : 28

Le mardi 26 juin 2018 à 20 heures 30, Le Conseil Municipal de Grand Bourgtheroulde s'est réuni à l'hôtel de ville lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Vincent MARTIN, Maire, en date du mercredi 20 juin 2018,

Présents : 26

Mesdames et Messieurs Vincent MARTIN, Didier PARIN, Jacques AUVARD, Daniel HUE Myriam FERLIN, Josette VALLEE, Erick POISSON, Muriel QUENOT, Stéphane LECLERC, Florence GUIMBARD, Thierry JARDEL, Nelly HARDY, Gérard SWERTVAEGER, Françoise RENARD, Gervais NICOUE, Philippe MARIE, Aude de la CONTE, Isabelle BRUN-DOBAT (arrivée à 20h45), Céline MANAC'H, Benjamin PICARD, Mélanie ARGENTIN, Pierre PONTY, Myriam LEGRAND, Isabelle BOUTTIER, Christophe DESCHAMPS et Emmanuel ALLIGIER.

Absents excusés : 3

Mesdames Laetitia DOUVILLE et Sylvie BAUDOIN et Monsieur Jacques DESPOIS.

Pouvoirs : 2

Monsieur Jacques DESPOIS a donné pouvoir à Monsieur Vincent MARTIN

Madame Sylvie BAUDOIN a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel ALLIGIER.

Secrétaires de séance : 4

Mesdames Muriel QUENOT et Myriam FERLIN et Messieurs Erick POISSON et Didier PARIN.

Rappel de l'ordre du jour :

Ordre du jour:

Approbation du procès-verbal de la séance précédente du 29 mai 2018.

Nomination des secrétaires de séance.

ORGANISATION :

- 1- Point sur l'utilisation des délégations du Conseil Municipal par le Monsieur le Maire.
- 2- Information sur la création d'une classe à l'école maternelle.

- 3- Annulation de la délibération n°14 du 20/02/2018.
- 4- Délibération portant retrait de Grand Bourgtheroulde, de la communauté de communes de Roumois Seine, afin de créer une nouvelle communauté de communes du Roumois.
FINANCES :
- 5- Demande de subvention auprès du département de l'Eure au titre de l'assainissement en traverse sur la route départementale 313.
- 6- Décision modificative du budget communal en section d'investissement.
RESSOURCES HUMAINES :
- 7- Modification du tableau des effectifs, stagiairisation d'un agent du service technique.
URBANISME :
- 8- Dénomination d'une nouvelle voie.
- 9- Réunion du comité syndical du SIEGE du 26 mai 2018
- 10- Remerciements des associations.
- 11- Questions diverses.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 29 mai 2018, mais Madame Isabelle Bouttier fait noter que son propos au sujet de la sécurité de la fête, n'a pas été correctement retranscrits elle voulait faire une remarque, ce n'était pas une interrogation.

1- Point sur l'utilisation des délégations du Conseil Municipal par le Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire précise qu'en vertu de la délibération en date du 05/10/2017, il :

- A mandaté un huissier et un avocat pour défendre les intérêts de la commune contre un locataire.

Monsieur Pierre Ponty demande de quel locataire il s'agit.

Monsieur le Maire ne souhaite pas que son nom apparaisse, mais il le lui dira en aparté

Madame Myriam Legrand demande combien de loyers de retard cette personne est redevable

Monsieur le Maire estime qu'il doit s'agir de 7 mois, environ 7 000 €.

2- Information sur la création d'une classe à l'école maternelle.

Monsieur le Maire explique que compte tenu des effectifs (183 élèves inscrits) pour la rentrée de septembre prochain à l'école maternelle Léonard de Vinci, l'inspection académique a validé l'ouverture d'une classe suite à la demande conjointe de la municipalité et de l'école.

Il y aura pour l'année scolaire 2018-2019, 7 classes. La salle d'évolution n°2 accueillera celle-ci, des achats de mobilier sont prévus et feront l'objet d'une décision modificative.

Monsieur Emmanuel Alligier demande si dans 3 ans, on peut s'attendre à un pic à l'école primaire et si une ouverture de classe sera à prévoir.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit vraisemblablement d'une ouverture provisoire, car les effectifs de l'année suivante ne sont pas si élevés. L'augmentation des élèves n'est pas linéaire. On ne peut connaître à ce jour l'impact des nouvelles constructions. Par ailleurs, des travaux sont prévus pour avoir une classe de secours pour une éventuelle ouverture.

Arrivée de Madame Isabelle Brun-Dobat à 20h45.

3- Annulation de la délibération n°14 du 20/02/2018.

Monsieur le Maire explique que malgré le refus du service des Domaines d'évaluer les biens à vendre ou à céder dans la limite de 180 000 €, en vertu de l'instruction n°2016-12-3565 du 13/12/2016 de la Direction de l'Immobilier de l'Etat, les services de l'Etat exige la saisine de celui-ci.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'annuler la délibération n°14 du 20/02/2018.

Monsieur Emmanuel Alligier demande s'il ne faudrait pas demander l'avis pour la délibération du parking de l'ex shopi.

Monsieur le Maire lui répond que cet avis avait déjà été demandé et obtenu.

4- Délibération portant retrait de Grand Bourgtheroulde, de la communauté de communes de Roumois Seine, afin de créer une nouvelle communauté de communes du Roumois.

Monsieur le Maire suggère aux Conseillers Municipaux l'idée de reconstruire l'ex pays du Roumois, de nombreuses grandes communes qui veulent se regrouper sur ce même territoire.

Monsieur le Maire explique le contexte, vu la note du Préfet et suite à de nombreux échanges avec les différents collègues, il propose un nouveau périmètre, correspondant à peu près à l'ancien territoire de l'ex pays du Roumois. Territoire qui pendant près de 40 ans a très bien fonctionné.

La réunion de la prochaine Commission Départementale de Coopération Intercommunale se réunie lundi 2/7, mais le Roumois n'est pas à l'ordre du jour.

Vu l'arrêté interpréfectoral n° DRCL/BCLI/2016-88 en date du 16/09/2016, portant création de la Communauté de Communes de Roumois Seine issue de la fusion des Communautés de

Communes de Quillebeuf-sur Seine, Bourgtheroulde-Infreville, du Roumois Nord et d'Amfreville-la-Campagne ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° DRCL/BCLI/2016-110 en date du 20/12/2016, portant composition de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes de Roumois Seine issue de la fusion des communautés de communes de Quillebeuf-sur Seine, Bourgtheroulde-Infreville, du Roumois Nord et d'Amfreville-la-Campagne ;

Vu l'article L 5214-26 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant à une commune de se retirer d'une communauté de communes, après avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, pour adhérer à un autre Etablissement Public de Coopération Intercommunale,

Considérant que, depuis la création de l'intercommunalité, aucune cohérence territoriale ne s'est dessinée, que les conditions de travail ne sont pas réunies pour construire sereinement cette entité commune ;

Considérant la cohérence du travail mené par l'ex pays du Roumois avec l'approbation du SCoT, fruit du travail d'une collaboration de 40 ans entre les Communautés de Communes d'Amfreville la Campagne, de Bourgtheroulde et Roumois Nord;

Considérant le souhait de nombreuses communes -regroupant plus de 15 000 habitants - de se retirer de la Communauté de Communes de Roumois Seine, pour créer une nouvelle entité réunissant les communes qui appartenaient à l'ex Pays du Roumois et qui le souhaitent ;

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la procédure de retrait, le Conseil Municipal décide par 25 voix pour et 3 abstentions de Mesdames Isabelle Bouttier et Myriam Legrand et de Monsieur Pierre Ponty :

- **D'acter le retrait de la Commune de Grand Bourgtheroulde de la Communauté de Communes Roumois Seine;**
- **De demander au Préfet d'évaluer les conditions techniques et financières d'un retrait de la commune de la Communauté de Communes de Roumois Seine, en vue de la création d'une nouvelle communauté de communes à l'échelle du territoire de l'ex pays du Roumois, à compter du 01/01/2019,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à négocier les conditions de retrait dont les conditions financières, la gestion des biens présents sur la commune, le personnel, etc. suivant une convention formalisant les engagements des signataires,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Madame Myriam Legrand est étonnée que la délibération précédente ne soit pas annulée. Elle a l'impression d'être instrumentalisée par l'aspect juridique, c'est tout le code qui est visé. Elle n'a aucune idée financière du coût de la séparation et elle est très inquiète de la fameuse dette dont parlent les journaux, comment celle-ci sera épongée.

Elle regrette en tant qu'élue, électrice et contribuable le manque de solidarité entre les collectivités. On part sans avoir essayé de créer des liens.

Monsieur le Maire précise que la genèse de cette délibération vient des discussions en cours entre les anciennes communautés de communes de Quillebeuf, celles adjacentes (Le Neubourg, Louviers et Pont Audemer). Cette délibération évidemment annule et remplace la délibération précédente. La Préfecture ne l'a pas prise en compte, car elle attend un Etablissement Public de Coopération Intercommunale d'accueil afin d'établir les calculs de répartition des produits et des dettes.

Il précise que cette fameuse dette est instrumentalisée et rappelle que les budgets de toutes les communautés de communes ont été validés par le Trésor Public en son temps et que l'audit rendu en juin 2017 par la Chambre régionale des Comptes à la demande du Préfet n'avait pas mis en évidence d'erreur de gestion.

Le budget 2018 arrêté par le Préfet et signé depuis hier, conformément aux conclusions de la Chambre Régionale des Comptes.

La solidarité proposée l'est sur un périmètre déjà connu, il n'y a donc pas d'ambiguïté, c'est un ensemble cohérent sans le canton de Quillebeuf, dont le bassin de vie est plus tourné vers Pont Audemer ou l'estuaire de la Seine.

Madame Myriam Legrand comprend que le budget prévisionnel a été accepté par le Préfet. On se retranche derrière les services de l'Etat.

Monsieur le Maire lui explique que ce n'est pas le budget présenté lors du Conseil Communautaire qui est accepté mais celui proposé par le Préfet aux vues des conclusions de la Chambre Régionale des Comptes. Il n'y aura donc pas d'augmentation de 35% des impôts comme annoncé par le président Benoit Gatinet lors de la préparation budgétaire.

Madame Myriam Legrand considère que si les services de l'Etat ont validé le budget cela sécurise la procédure.

Monsieur Pierre Ponty se demande comment obtenir l'accord de la communauté de communes d'accueil puisqu'elle n'existe pas, n'y a-t-il pas une communauté de Communes susceptible d'accueillir Grand Bourgtheroulde ?

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une création d'une nouvelle communauté de Communes une nouvelle proposition.

Monsieur Emmanuel Alligier comprend que c'est le Préfet qui le dira au dernier moment après avis consultatif de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Madame Isabelle Brun-Dobat se demande qui rédige la convention.

Monsieur le Maire répond que c'est la Direction Générale des Finances Publiques qui va évaluer les répartitions, mais l'Etat et les parties prenantes rédigeront conjointement la convention.

Madame Isabelle Brun-Dobat se demande sous quelle forme le retour sera fait au niveau du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire explique que le comité de pilotage va proposer une répartition entre les communes qui restent et celles qui partent et que les Conseils Municipaux devront se prononcer sur celle-ci. Pour lui, la seule solution est l'ex pays du Roumois, avec un Schéma de Cohérence Territoriale qui est un réel projet de territoire, ce qui n'est pas le cas actuellement avec Roumois Seine.

Monsieur Emmanuel Alligier se demande si on peut imaginer que des communes qui veulent partir à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure ou ailleurs, finalement pourraient être intéressées par la création de la nouvelle Communauté de Communes créée.

Monsieur le Maire répond qu'en effet, il espère que c'est le Préfet qui décidera in fine après avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de l'effectivité des départs des communes.

Monsieur le Maire précise qu'une Commission Départementale de Coopération Intercommunale est prévue en septembre pour traiter de l'avenir de la Communauté de Communes Roumois Seine.

Il précise que le prochain Bureau communautaire a lieu le 5/7 et qu'un Conseil Communautaire est prévu à la suite. L'information suivra évidemment, il propose également qu'une réunion d'informations pour les habitants soit organisée à la rentrée. Car si les habitants sont perdus, les agents de la Communauté de Communes Roumois Seine le sont également.

5- Demande de subvention auprès du département de l'Eure au titre de l'assainissement en traverse sur la route départementale 313.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental subventionne au titre de l'assainissement en traverse les aménagements sur les routes départementales.

Il rappelle que la RD 313 après le rond-point vers Bosroumois n'a pas d'assainissement en traverse.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'assainissement en traverse, le long de la route d'Elbeuf RD313.

Ces aménagements consisteraient en :

- Création d'un assainissement en traverse le long de la RD313, côté pair :
39 945€ HT

Le projet pourrait être subventionné à hauteur de 40%, le projet doit avoir un coût maximum de 100 000 € HT.

- Coût du projet HT: 39 945€ HT
- TVA : 7 989 €
- Coût total du projet : 47 934 € TTC
- Subvention : 15 978 €
- FCTVA 16.404% : 7 863.09 €
- Autofinancement : 24 092.91 €

Monsieur Emmanuel Alligier demande ce qu'est un assainissement en traverse.

Monsieur le Maire explique que c'est un dispositif pour canaliser l'eau pluviale de la voirie via un aménagement de bordures, grilles et avaloirs.

Monsieur Emmanuel Alligier demande quelle en sera l'année de réalisation de ces travaux.

Monsieur le Maire explique que la demande de subvention est acceptée, ce projet se finaliserait fin 2019.

6- Décision modificative du budget communal en section d'investissement.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Myriam Ferlin.

Vu le budget communal voté en date du 27/03/2018,

Monsieur le Maire explique que des ajustements budgétaires sont nécessaires en cours d'année. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la décision modificative suivante :

En section d'investissement du budget communal :

- Mobilier de la nouvelle classe à l'école maternelle : 7 000€
- Remplacement d'un visioprojecteur à l'école primaire : 2 885 €
- Remplacement du congélateur au restaurant scolaire : 3 120 €
- Réfection du sol de la salle d'orchestre du centre Gilbert Martin : 11 548 € pour pouvoir accueillir certaines associations des anciennes écuries
- Ajustements divers : montant définitif à la charge de la commune pour l'étude des friches, travaux divers, montant définitif des jeux sportifs subventionnés, mairie réfection mobilier (2 bancs et 2 fauteuils en plus), achat camion : + 4 658 €
- Corrections diverses : bâtiments scolaires fenêtres à remplacer (erreur dans la trame budgétaire), portillon église de Bosc Bénard Commin (réparation à passer ne fonctionnement), couverture église Bourgtheroulde (réparation à passer en fonctionnement), travaux logement de la Poste (ligne d'équilibre)

- Suppressions diverses : centre Gilbert Martin sol scène (moins urgent)

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Opération réelle			Opération réelle		
115	Aménagement voirie	-			
2031	Frais d'études (Etude EPFN sur les friches)	-47 820,00 €	1321	Subventions d'équipement/Etat et établissement nationaux (Friches)	-47 820,00 €
129	Bâtiment - Ecole Primaire				
21312	Bâtiments scolaires (Fenêtres à remplacer)	-3 100,00 €			
161	Bâtiment - La Poste				
2132	Immeubles de rapport (Logt : VMC fenêtres)	-4 191,16 €			
170	Jeux extérieurs				
2128	Autres agencements et aménagements de terrains (Jeux à proximité de la caserne des pompiers)	-9 646,83 €			
187	Bâtiment - Eglise de Bosc-Bénard-Commin				
21318	Autres bâtiments publics (Changement du portillon)	-5 000,00 €			
132	Bâtiment - Ecole Maternelle				
21312	Bâtiments scolaires (Reprise des tranchées en enrobé)	14,99 €			
151	Bâtiment - CGM				
21318	Autres bâtiments publics (Sol scène)	-5 000,00 €			
21318	Autres bâtiments publics (Réfection sol salle "Orchestre")	11 548,00 €			
158	Bâtiment - Eglise de Bourgtheroulde				
21318	Autres bâtiments publics (Restauration mur extérieur et autel)	19,00 €			
21318	Autres bâtiments publics (Couverture)	-5 433,00 €			
164	Matériel et mobilier - Mairie				

2188	Autres immobilisations corporelles (Réfection chaises et fauteuils salle mariages)	1 350,00 €			
165	Matériel et mobilier - Ecole Primaire				
2183	Matériel de bureau et informatique (Matériel audiovisuel)	2 885,00 €			
166	Matériel et mobilier - Ecole Maternelle				
2184	Mobilier (Création nouvelle classe)	7 000,00 €			
178	Matériel et mobilier - Restaurant scolaire				
2188	Autres immobilisations corporelles (Congélateur)	3 120,00 €			
182	Achat véhicules				
2182	Matériel de transport (Camion benne)	6 434,00 €			
	Total	-47 820,00 €		Total	-47 820,00 €

Monsieur Emmanuel Alligier pourquoi on supprime l'étude des friches.

Monsieur le Maire explique que c'est Etablissement Public Foncier de Normandie qui est maitre d'ouvrage et qu'il percevra directement les subventions, le montant restant est la part d'autofinancement de la commune.

7- Modification du tableau des effectifs, stagiairisation d'un agent du service technique et mutation d'un adjoint administratif.

Vu le tableau des effectif de Grand Bourgtheroulde en date du 29/05/2018,

Le Maire explique que le tableau des effectifs doit être systématiquement mis à jour.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les modifications suivantes (en italique rouge) :

- **Stagiairisation au 01/07/2018 de Monsieur Jean-Luc Martin au grade d'adjoint technique à temps complet,**
- **Demande de mutation au 31/08/2018 de Madame Stéphanie Binard Scornet adjoint administratif à temps non complet.**

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE GRAND BOURGTHEROUDE

Filière administrative

- emplois de Direction : 1 emploi fonctionnel de Directeur(rice) Général(e) des Services
- Cadre des Attachés Territoriaux : 1 Attaché Territorial
- Cadre des Rédacteurs Territoriaux : 2 Rédacteurs Principaux de 1^{ère} classe
1 Rédacteur (à temps non complet à raison de 30/35^{ème} de la durée légale du travail)
- Cadre des Adjoints Administratifs : 2 Adjoints Administratifs Principaux de 1^{ère} Classe (dont 1 à temps non complet 12,25/35^{ème})
3 Adjoints Administratifs Principaux de 2^{ème} classe (dont 1 à temps non complet 33,75/35^{ème})
2 Adjoints Administratifs (dont 1 à temps non complet à raison de 30/35^{ème} de la durée légale du travail).

Filière administrative	créé	Pourvu	Dont Temps non complet	Dont Temps complet
Emploi fonctionnel de direction de catégorie A	1	1	0	1
A	1	0	0	0
B	3	3	1	2
C	7	7	3	4

Filière Technique

- cadre des Agents de Maîtrise : 2 Agents de Maîtrise principal
1 Agent de Maîtrise
- Cadre des Adjoints Techniques : 2 Adjoints Techniques principaux de 2^{ème} Classe dont 1 en disponibilité
20 Adjoints Techniques (dont 8 à temps non complet à raison de 1,5/35^{ème}, 2,3/35^{ème}, 2/35^{ème}, 29,25/35^{ème}, 29/35^{ème}, 25,09/35^{ème}, 1/35^{ème}, 25,82/35^{ème})

Filière technique	créé	Pourvu	Dont Temps non complet	Dont Temps complet
Emploi de direction	0	0	0	0
A	0	0	0	0
B	0	0	0	0
C	25	24	8	16

Filière médico-sociale

- Cadre des ATSEM :

1 Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1^{ère} classe

1 Agent Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe

Filière médico-sociale	créé	Pourvu	Dont Temps non complet	Dont Temps complet
A	0	0	0	0
B	0	0	0	0
C	2	2	0	2

Tableau récapitulatif

Filière	créé	Pourvu	Dont Temps non complet	Dont Temps complet
administrative	12	11	4	7
technique	25	24	8	16
Médico-sociale	2	2	0	2
total	39	37	12	25

Madame Myriam Legrand demande si l'un est remplacé par l'autre ou ce n'est pas le même service. Elle s'interroge sur la durée des contrats de cette personne avant titularisation.

Monsieur le Maire explique qu'il ne s'agit pas du même service et il ne s'agit pas d'un remplacement. La personne qui sera titularisée est un contractuel qui donne entière satisfaction et a de nombreuses compétences techniques.

Madame Myriam Legrand se demande pourquoi l'adjoint administratif n'est pas remplacé.

Monsieur le Maire explique que cette personne souhaite se rapprocher de son domicile et avoir un temps plein avec le même employeur. Une réorganisation du service administratif est prévue avec les agents déjà en place. Madame Guenier assurera la permanence de Thuit-Hébert en plus de celle de Bosc-Bénard-Commin et Madame Pierre assurera la gestion du Centre Communal d'Action Sociale, au lieu d'assurer l'accueil comme actuellement.

8- Dénomination d'une nouvelle voie.

Monsieur le Maire rappelle que la zone de la Baudrière sise Chemin Vautier s'agrandie et va accueillir une nouvelle clinique vétérinaire, il faut dénommer la portion de voie qui dessert plusieurs lots encore à bâtir pour permettre aux différentes activités de disposer d'une adresse exacte.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de dénommer cette voie, sachant que le nom ne doit pas être confondu avec le nom d'une autre voirie déjà existante sur la commune : Il propose le nom en lien avec l'auteur Hector Malot :

- Rue Perrine (héroïne de « en famille »)

Monsieur Pierre Ponty demande s'il y a d'autres projets en cours sur cette zone.

Monsieur Didier Parin répond qu'à ce jour aucun dossier n'a été déposé, à part cette clinique vétérinaire.

9- Réunion du comité syndical du SIEGE du 26 mai 2018

Vu l'article L5211-47 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire résume le comité syndical du 26/05/2018 :

- Le compte administratif 2017 fait apparaître un résultat de clôture de 37 722 844.96 €
- Le compte administratif 2017 présente un résultat de global y compris RAR de 33 047 098.95 €
- Le budget supplémentaire au vu de l'affectation du résultat s'élève donc à 39 087 207.61 €
- Une modification d'organigramme créant aux services techniques et services fonctionnels un poste de directeur adjoint, ainsi qu'un responsable informatique

10- Remerciements des associations.

Monsieur le Maire présente les remerciements de :

- L'association familiale et sportive de Saint Ouen de Thouberville/Trinité/Caumont remercie la municipalité pour la subvention versée pour les enfants licenciés domiciliés à Grand Bourgtheroulde.
- La société Imprimalog remercie la municipalité pour le prêt de la salle au Centre Gilbert Martin pour leur activité sportive sur le temps du midi.

Monsieur Emmanuel Alligier demande pourquoi le prêt gracieux de salle est accordé à une société et non pas à une association. C'est la 1^{ère} fois.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un prêt pour les salariés qui se sont organisés pour pratiquer un sport sur le temps du midi.

Madame Isabelle Bouttier demande s'il n'y pas de problème au niveau de l'assurance.

Monsieur le Maire précise qu'il y a eu signature d'une convention d'utilisation de la salle a été signée entre les deux parties, et l'attestation d'assurance a été fournie.

11- Questions diverses.

Monsieur Emmanuel Alligier fait partie d'une liste de diffusion des associations qui sont très inquiètes qui n'ont pas d'avenir s'il n'y a pas de versements des subventions habituelles de la part de la communauté de communes.

Monsieur le Maire explique qu'avec l'arrêté du Préfet, le budget 2018 est exécutoire. Les versements des subventions doivent être effectués. Les associations doivent se rapprocher de la communauté de communes pour connaître le calendrier des mandats de paiements.

Monsieur Emmanuel Alligier précise qu'une réunion a lieu mercredi prochain.

Monsieur le Maire souhaite y participer.

Madame Isabelle Bouttier demande pourquoi la boutique au « fil de Mary » est toujours fermée.

Monsieur le Maire explique que c'est une activité privée et de plus, la couturière est de sa famille et que par conséquent il ne peut répondre.

Madame Myriam Legrand rapporte un problème de regard entre les deux rond points rue de Thuit Hébert. Ils claquent systématiquement. La réparation de fortune n'est pas suffisante.

Monsieur Erick Poisson explique que la commande a été directement passée depuis plus de 15 jours pour une réparation définitive.

Monsieur Pierre Ponty demande à ce que le nettoyage du chemin de la Mésangère soit effectué plus régulièrement par l'entreprise de construction.

Monsieur Erick Poisson confirme que cela a été demandé auprès des entreprises concernées, qui ont affirmé que cela serait effectué à chaque fin de journée.

Monsieur Stéphane Leclerc demande aux élus présents lors de la retraite aux flambeaux de venir avec leurs gilets jaunes ainsi qu'une lampe torche.

Monsieur le Maire souhaite à tous un bon été.

*Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 30.
Compte rendu affiché le 03/07/2018 à 14 heures.*